



**Cahier des résolutions adoptées**

**dans le cadre de**

**L'Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan**

**conjoint**

**des producteurs d'ovins du Québec**

**le 21 novembre 2025**

## **2025-01 Développement et diversification des marchés ovins**

- CONSIDÉRANT** que le rapport d'évaluation de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (22 mai 2025) souligne la nécessité de renforcer l'équilibre entre l'offre et la demande d'agneaux lourds;
- CONSIDÉRANT** que la stabilité des débouchés et la diversité des acheteurs contribuent directement à la sécurité économique des entreprises ovines;
- CONSIDÉRANT** que la concertation entre les régions, les producteurs et les partenaires du secteur favorise une mise en marché plus dynamique, innovante et adaptée à la réalité de la filière;
- CONSIDÉRANT** qu'il serait bénéfique pour la filière ovine québécoise de poursuivre les efforts de développement de marché et de promotion collective.

### **Les délégués réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec demandent**

- **Que les Éleveurs d'ovins du Québec poursuivent et soutiennent les démarches visant à diversifier les marchés et à prospecter de nouveaux acheteurs, en collaboration avec les acteurs régionaux et les partenaires de la filière, tout en priorisant les ressources financières et humaines nécessaires au sein de l'organisation.**
- **Que le comité de mise en marché continue d'impliquer les différentes régions et les producteurs, notamment par le partage des informations, des projets en cours et des retombées observées.**
- **Que ces échanges contribuent à renforcer la cohérence entre les besoins du terrain et les orientations provinciales, tout en favorisant une meilleure valorisation de la viande ovine québécoise et des efforts collectifs des producteurs.**

## **2025-02 Admissibilité des productions animales au programme d'initiative ministérielle du MAPAQ**

**CONSIDÉRANT** que le programme d'Initiative ministérielle du MAPAQ vise à améliorer la productivité de la main-d'œuvre en production végétale en soutenant l'achat d'équipements agricoles qui permettent de diminuer le nombre d'heures de travail dans une production végétale ciblée;

**CONSIDÉRANT** que ce programme est actuellement destiné aux exploitations agricoles dont au moins 50 % des revenus agricoles bruts sont des revenus des productions végétales ciblées;

**CONSIDÉRANT** que les fermes animales doivent également s'adapter à des défis technologiques croissants, notamment l'automatisation de la production, afin de rester compétitives et de répondre aux besoins de productivité;

**CONSIDÉRANT** que l'élargissement de l'admissibilité du programme d'initiative ministérielle aux productions animales permettrait d'assurer une modernisation des méthodes de production et de réaliser des gains en termes de temps de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT** que les productions animales ont également des enjeux de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre.

**Les délégués réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec demandent**

- **De faire les représentations nécessaires auprès du MAPAQ afin que les productions animales soient admissibles au programme d'Initiative ministérielle**
- **Qu'une initiative ou une demande d'aide spécifique au productions animales soit développée afin d'améliorer la productivité de la main d'œuvre et soutenir la croissance du secteur.**

## **2025-03 Amélioration des rapports de correction de paiement**

- CONSIDÉRANT** que la quantité de paperasse est en hausse constante;
- CONSIDÉRANT** que des clarifications sur les rapports reçus sont souvent nécessaires et qu'il faut déranger le personnel des Éleveurs d'ovins du Québec (LEOQ) pour les obtenir;
- CONSIDÉRANT** que les corrections sont fréquemment effectuées plusieurs semaines après la semaine concernée.

**Les délégués réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec demandent**

- **D'améliorer et clarifier les rapports de correction de paiement et que les modifications soient envoyées à même les payes.**

## **2025-04      Valorisation des différentes catégories d'agneaux**

- CONSIDÉRANT**      que les marchés de l'agneau sont en constante évolution;
- CONSIDÉRANT**      que les producteurs d'agneaux légers sont pénalisés lorsque les agneaux pèsent plus de 80 livres;
- CONSIDÉRANT**      qu'au Québec, certaines catégories d'agneaux ne sont pas pleinement valorisées;
- CONSIDÉRANT**      que certaines catégories d'agneaux, qui ne sont pas valorisées au Québec, sont pleinement valorisées en Ontario.

**Les délégués réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec demandent**

- **De revoir la mise en marché des différentes catégories d'agneaux afin de s'assurer qu'elles soient pleinement valorisées et d'en proposer différentes options à la prochaine AGA.**

## **2025-05      Vente des agneaux lourds dépassant 32 kg/carcasse**

- CONSIDÉRANT**      que certains agneaux atteignent un poids supérieur à 32 kg/carcasse et que ces derniers sont pénalisés dans le cadre de l'application de la grille de classification établie à la convention de mise en marché des agneaux lourds;
- CONSIDÉRANT**      qu'il va à l'encontre du règlement sur la mise en marché de l'agneau lourd de mettre en marché un agneau lourd dans les différents encans à l'exception de la vente annuelle du Bélier;
- CONSIDÉRANT**      que l'envoi de ces agneaux comme bélier entraîne l'absence de stabilisation des revenus pour cette catégorie;
- CONSIDÉRANT**      qu'en période de surplus à l'agence, les agneaux peuvent dépasser le poids permis par la grille.

**Les délégués réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec demandent**

- **D'établir un canal structuré de mise en marché efficace et ordonné afin de pleinement valoriser les agneaux dépassant la limite fixée par la grille de classification de la convention de mise en marché des agneaux lourds.**

## **2025-06 Bonification du programme ASRA pour soutenir la relève**

- CONSIDÉRANT** que le programme ASRA de la Financière agricole du Québec (FADQ) pour la production ovine calcule la compensation à partir des kilogrammes produits;
- CONSIDÉRANT** que les entreprises ovines en démarrage (0 à 5 ans) doivent garder des agneaux pour accroître leur cheptel reproducteur et que cela ne leur permet pas de déclarer des kilogrammes produits au programme ASRA;
- CONSIDÉRANT** qu'à cause du cycle de production, les éleveurs qui débutent avec des agnelles doivent financer leur entreprise sans revenu durant les 12 premiers mois;
- CONSIDÉRANT** que ces fermes n'ont pas un troupeau stable et une croissance du gain de poids semblable de chacun des agneaux;
- CONSIDÉRANT** qu'une grande partie des fermes actuelles ont démarré alors que le programme ASRA était basé sur l'inventaire et que cela permettait d'avoir une compensation de l'ASRA au moment du démarrage;
- CONSIDÉRANT** qu'un calcul de la compensation sur l'inventaire permettrait d'aider l'entreprise en démarrage à avoir un revenu plus prévisible;
- CONSIDÉRANT** que les cinq premières années du démarrage sont critiques à la survie des fermes.

### **Les délégués réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec demandent**

- **D'intervenir auprès de la FADQ afin de modifier le programme ASRA pour que lors du démarrage des fermes ovines (0 à 5 ans), les compensations se fassent sur la base des inventaires de brebis.**

## **2025-07 Étude de la filière ovine sur le marché de l'agneau léger**

**CONSIDÉRANT** le projet en cours par la Table filière ovine du Québec;

**CONSIDÉRANT** le manque d'information sur le parcours et la destination ultime des agneaux québécois vendus en catégorie lait et léger;

**Les délégués réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec demandent**

- **D'obtenir auprès des autorités compétentes et d'analyser les différents mouvements des agneaux de catégorie lait et légers après le départ de la ferme et jusqu'à l'abattoir afin de mieux comprendre les mouvements de nos animaux, les besoins des acheteurs et d'adapter en conséquence nos efforts de mise en marché pour obtenir le meilleur revenu possible.**